



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

----

74240

---

2026.47

### ÉLECTION DES REPRÉSENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS

#### L'AN DEUX MIL VINGT SIX, LE 21 MARS

Le Conseil municipal de la commune, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie – annexe Pavillon Stéphane Hessel, sous la présidence de Monsieur Antoine BLOUIN, Maire.

**Date de convocation du Conseil municipal :** 17 mars 2026

**Nombre de conseillers municipaux en exercice :** 33

**Nombre de conseillers municipaux présents :** 31

**Etaient présents :** Monsieur Antoine BLOUIN, Maire – Mesdames et Messieurs VINCENT, BOSLAND, MAITRE, PASSAQUAY, ANCHISI, FIGUIÈRE, CHARPENTIER-LOMBARD, SIMON, CROISIER, CORNEC, MATRINGE, R. PIGNY, SEITE, ABDALLAH, KAMANDA, FOURNIER, CHAPPEL, MARTIN GARCIA, ESTERMANN, CURTIL, BARBOTIN, SALLET, MAGDELAINE, LE PRIOL, A. PIGNY, DIALLO, MULLER, BALMES, PRADAS, LAAJI

**Absent(s) ayant donné pouvoir :** 1

Procuration de Martine GALY à Isabelle VINCENT

**Absent(s) excusé(s) :** 1

Denis JUGET

**Secrétaire de séance :** Jean-Guy FOURNIER

**VU** les articles L.2121-21 et L2121-33 du Code général des collectivités territoriales ;

**VU** les articles L.123-6, R.123-7 à R 123-15 du Code de l'action sociale et des familles ;

**VU** la délibération n° 2026-46 en date du 21 mars 2026 fixant à cinq le nombre de membres élus du Conseil municipal au sein du Conseil d'Administration du CCAS ;

**CONSIDÉRANT** que suite au renouvellement du Conseil municipal il convient de procéder à l'élection des représentants du Conseil municipal au Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale ;

**CONSIDÉRANT** que le Maire est président de droit du Centre Communal d'Action Sociales ;

**CONSIDÉRANT** que le Conseil d'Administration est composé de cinq élus issus de l'assemblée délibérante ;

**CONSIDÉRANT** les candidatures suivantes :

Isabelle VINCENT, Martine GALY, Jean-Guy FOURNIER, Catherine ESTERMANN, Elodie KAMANDA

**CONSIDÉRANT** que si une seule liste de candidats est présentée, ceci est constaté par le Maire et les nominations prennent effet immédiatement (article L.2121-21 du CGCT).

**CONSIDÉRANT** qu'une seule liste est présentée.

**Sont élus membres du conseil d'administration du CCAS :**

- Isabelle VINCENT
- Martine GALY
- Jean-Guy FOURNIER
- Catherine ESTERMANN
- Elodie KAMANDA

La présente délibération peut, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Grenoble, 2 place de Verdun, BP 1135 - 38022 Grenoble Cedex - Tél : 04 76 42 90 00 Courriel : greffe.ta-grenoble@juradm.fr ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr), dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

**FAIT et DELIBERE EN MAIRIE**, les jours, mois et an que dessus  
Au registre sont les signatures  
Pour copie conforme

Le Maire,

Antoine BLOUIN



Le Secrétaire de séance,

Jean-Guy FOURNIER

A handwritten signature in blue ink, which appears to be 'Jean-Guy Fournier', written over a faint circular stamp.

Délibération devenue  
exécutoire compte tenu :

- de sa réception en Sous-préfecture le : 25/03/2026
- de sa mise en ligne le : 25/03/2026